



VILLE DE
CUGES-LES-PINS

AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE AUTOMOBILE Année 2025

Nom du jeune bénéficiaire :

Adresse mail :

Numéro de téléphone :

Bénéficiaires :

Cette bourse au permis de conduire VL/catégorie B est réservée aux jeunes résidents cugeois et est attribuée, une seule fois par personne, selon les modalités techniques et financières suivantes :

- Les jeunes de la commune, âgés de 15 à 25 ans, et domiciliés à Cuges depuis un an au jour de la demande, souhaitant bénéficier de cette bourse au permis de conduire automobile, déposent, auprès du service Enfance Jeunesse, un dossier de demande d'aide dûment rempli, dont le modèle est joint.
- Ce dossier est étudié par les membres de la commission EJER, qui émettent un avis sur chaque candidature.

Cette bourse d'un montant global de 100 € sera versée directement au jeune après obtention du permis de conduire, sans nécessité de conventionnement avec une auto-école.

Montant de l'aide :

Le versement de l'aide communale de 100 € s'effectuera directement au jeune après obtention du permis de conduire. (dans les 18 mois suivant la date de notification d'attribution de l'aide au permis).

Modalités :

Le présent dossier doit être rempli, daté, signé et déposé à l'accueil de la mairie.



VILLE DE
CUGES-LES-PINS

**Documents à fournir en un seul exemplaire.
Présenter les originaux pour vérification.
Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.
Aucune photocopie ne sera faite sur place.**

Pièces à fournir :

Si aucun justificatif de domicile au nom du jeune bénéficiaire :

- 1 copie de l'attestation de réussite à l'épreuve de conduite
- 1 copie d'un RIB au nom et à l'adresse du demandeur
- 1 certificat d'hébergement
- 1 copie d'un justificatif de plus de 1 an des parents (Electricité, Eau, Impôt sur le revenu, taxe d'habitation, téléphone fixe)
- 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois des parents (Electricité, Eau, Impôt sur le revenu, taxe d'habitation, téléphone fixe)
- 1 copie du livret de famille
- 1 copie de l'attestation de la Sécurité Sociale au nom et à l'adresse du demandeur

Si justificatif de domicile au nom du jeune bénéficiaire :

- 1 copie de l'attestation de réussite à l'épreuve de conduite
- 1 copie d'un RIB au nom et à l'adresse du jeune
- 1 copie d'un justificatif de domicile de plus de 1 an (Electricité, Eau, Impôt sur le revenu, taxe d'habitation, téléphone fixe)
- 1 copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (Electricité, Eau, Impôt sur le revenu, taxe d'habitation, téléphone fixe)

Date du dépôt de la demande :.....

Signature du jeune bénéficiaire ou du représentant légal :



VILLE DE
CUGES-LES-PINS



VILLE DE
CUGES-LES-PINS

Décision - Aide au permis : (cadre réservé à l'administration)

Identité du jeune bénéficiaire :

Date de réussite de l'épreuve de conduite :

Avis du Comité EJER

- Favorable
- Défavorable

Date de la commission : **Signature du président du Comité EJER**